

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2024/01

Objet : « Appuyer la stratégie alimentaire du Parc naturel régional de Chartreuse, un levier pour accompagner les transitions sociétales auprès des habitants et des acteurs agricoles et alimentaires du massif »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 05/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération n° BS-2023/54 du Bureau Syndical du 13/12/2023 validant le dépôt du dossier relatif à l'animation de la stratégie alimentaire du PNR Chartreuse sur le dispositif T01,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération **Appuyer la stratégie alimentaire du Parc naturel régional de Chartreuse, un levier pour accompagner les transitions sociétales auprès des habitants et des acteurs agricoles et alimentaires du massif** est arrêté comme suit :

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux 2024	47 464,36 €	FEADER	78 373,14 €
Dépenses indirectes et de déplacement 2024	9 492,87 €	Autofinancement PNRC	149 455,75 €
Frais salariaux 2025	47 464,35 €		
Dépenses indirectes et de déplacement 2025	9 492,87 €		
Frais salariaux 2026	47 464,35 €		
Dépenses indirectes et de déplacement 2026	9 492,87 €		
Frais salariaux 2027	47 464,35 €		
Dépenses indirectes et de déplacement 2027	9 492,87 €		
TOTAL	227 828,89 €	TOTAL	227 828,89 €

Article 2 :

Le FEADER sera sollicité en vue du financement de cette opération. Le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes sera sollicité en qualité d'autorité de gestion des fonds FEADER non surfaciques.

Copie adressée :

- Au Préfet de l'Isère
- Au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse

Le 22/01/2024

Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON

